

Réorientation en université - Refus d'inscription

Par **Menestrel**, le **24/07/2014** à **15:50**

Bac S obtenu, suivi d'une année en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (MPSI).

Je souhaite m'inscrire en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), à une UFR de Médecine. Il s'agit ainsi d'une demande de réorientation.

La réponse d'une université à ma demande d'inscription : >

Cela est suivi d'une information comme quoi cette décision est susceptible d'un recours, éventuellement gracieux.

Constatant que la décision rendue n'indique aucun motif, se prive-t-elle ainsi d'une base légale ?

D'autre part, en l'absence d'un motif du refus, on me laisse sans grand moyen pour argumenter le recours qu'il m'est possible de faire. En terme de droit, cela rend-t-il la décision contestable ?

Mais peut-être que ce refus d'inscription n'est pas pour autant, entaché d'irrégularité ? Et peut-être que ma prétention de vouloir tirer avantage de l'absence d'un motif légal, est tout à fait illusoire ?

Merci pour toute réponse éclairée et documentée ^^

P.S. : Une seconde université m'a adressé un refus similaire, si ce n'est que le courrier reçu ne m'informe en rien (même pas de manière allusive) des voies de recours possibles (voie contentieuse, recours administratif gracieux ou hiérarchique). Y avait-il là une obligation de l'université ? Cette absence d'information m'offre-t-elle un moyen pour avoir gain de cause ?

Par **Menestrel**, le **04/08/2014** à **16:09**

Up !!!!!